

2014/6175 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON NATATION POUR L'ORGANISATION DU "15E MEETING INTERNATIONAL DE NATATION" LES 1ER ET 2 MARS 2014 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Lyon Natation organise le 15^e meeting international en bassin de 50 mètres les 1^{er} et 2 mars 2014, à la piscine de Vaise dans le 9^e arrondissement.

Pour cette année, le 15^e Meeting National de Lyon Natation attend de nouveau des nageurs internationaux, nationaux et régionaux. Il est ouvert aux nageurs Minimes et plus, quelle que soit leur série d'appartenance, aux nageurs(ses) licencié(e)s auprès de la Fédération Française de Natation, aux nageurs étrangers retenus.

Il s'agit d'une étape importante pour la Coupe de France, qualificative aux Championnats de France open de première série nationale. La Coupe de France est un excellent moyen pour les athlètes tricolores de jauger leur préparation et pour le public d'assister à des épreuves de très haut niveau.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont :

- de proposer une compétition de qualité avec la présence de nombreux nageurs de très hauts niveaux ;
- de renforcer la place de la natation dans le paysage sportif lyonnais ;
- d'attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 20 100 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 6 000 euros à l'Association Lyon Natation. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 6^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 6 000 euros est allouée à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du « 15^e meeting international de natation », les 1^{er} et 2 mars 2014.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon natation est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD